

Contacts Presse

Agence C3M
Tél. : 01 47 34 01 15

Michelle AMIARD
michelle@agence-C3M.com

Hélène JOUBERT
helene@agence-C3M.com

Paris, le 11 juillet 2014

Mots-clés : NUMERIQUE/ TPE-PME / MEDIATION

CINOV-IT se félicite de la signature du premier accord sur les relations Clients-Fournisseurs responsables, dans le secteur des prestations informatiques

▪ L'action portée par CINOV IT depuis 3 ans en matière d'optimisation des relations acheteurs/TPE-PME du Numérique porte ses fruits. ▪ CINOV IT salue le travail de la Médiation Inter-entreprises et de la CDAF (Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France), et remercie les donneurs d'ordre qui se sont impliqués de façon très constructive en faveur de cet accord.

Le premier accord dans le domaine des prestations informatiques traite point par point les problématiques des TPE-PME : organisation et traçabilité de la sous-traitance, accès direct des PME/TPE aux donneurs d'ordre, délais de paiement, propriété intellectuelle, communication.

92% des entreprises du Numérique sont de petites entreprises.

Faciliter l'accès du marché et rendre le fonctionnement de ce marché plus fluide devrait permettre à ces entreprises, riches d'expertises recherchées par les donneurs d'ordre, de se développer de façon plus pérenne.

Le communiqué officiel (<http://www.economie.gouv.fr/mediation-interentreprises/premier-accord-signé-pour-secteur-des-prestations-informatiques>) publié par la Médiation Inter-entreprises, souligne que « *de grands donneurs d'ordre se sont réunis pour signer le premier accord dans le domaine des prestations informatiques en matière de relations clients-fournisseurs, sur la base de la Charte Relations fournisseur responsables. BPCE, La Banque Postale, EDF, Orange, Société générale, Thalès se sont engagés dans cet accord, en présence des organisations socio-professionnelles CINOV-IT, GIE Free Asap et Munci. La Charte Relations fournisseur responsables est portée par la Médiation Interentreprises, la Médiation des Marchés publics et la CDAF. (...)*

Ce premier accord est l'issue d'une médiation collective menée par Jean-Philippe ROBIC, Médiateur national délégué au sein de la Médiation Inter-entreprises.

Les signataires de l'accord ont convenu de respecter les 10 engagements de la Charte Relations fournisseur responsables mais également des engagements spécifiques au secteur des prestations informatiques qu'ils ont définis ensemble. ».

Pour en savoir plus sur la Médiation inter-Entreprises.

<http://www.economie.gouv.fr/mediation-interentreprises>

Contact presse :

Cabinet de la Médiation Inter-entreprises : Caroline HARDY – 01 53 17 87 97 – caroline.hardy @ finances.gouv.fr

A propos de CINOV-IT

CINOV-IT est un des 14 syndicats techniques de la Fédération CINOV. CINOV représente, avec le Syntec, la branche professionnelle de l'Ingénierie, du Conseil et du Numérique.

Les 900 adhérents de CINOV-IT (directs ou affiliés) sont des entrepreneurs des quatre grands domaines de l'Industrie du Numérique que sont l'édition de logiciels, le conseil, l'ingénierie en informatique et le web.

CINOV-IT rassemble tous les types d'entreprises et d'entrepreneurs : TPE et PME, professions libérales, salariés en portage salarial. Il représente et défend leurs intérêts.

Il participe notamment aux instances paritaires nationales et internationales, à la certification et à une démarche Qualité, à des formations adaptées à leurs métiers ...

Pour en savoir plus : <http://www.cinov-it.fr>